



**NATIXIS INVESTMENT  
MANAGERS INTERNATIONAL**

**FIA de droit français**

**FCPE ACTIONS eDF**

**Rapport annuel**  
du 30/12/2017 au 31/12/2018

**Conseil de surveillance**



# Présentation des intervenants

## Société de gestion

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

N° d'Agrément AMF GP-90-009 - N° RCS PARIS 329 450 738  
43 avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris

## Teneur de comptes conservateur de parts

NATIXIS INTEREPARGNE

N° RCS PARIS 692 012 669  
30 avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris

## Dépositaire

CACEIS BANK

N° RCS PARIS 692 024 722  
1-3 place Valhubert - 75013 Paris

## Commissaire aux comptes

DELOTTE ET ASSOCIES

6 place de la Pyramide - 92908 Paris-La Défense Cedex

## Délégataire comptable

CACEIS FUND ADMINISTRATION

N° RCS PARIS 420 929 481  
1-3 place Valhubert - 75013 Paris

## CONTACTS :

Fructi Ligne : 02 31 07 79 21 (Coût d'un appel téléphonique non surtaxé)

*Ce document annuel est établi sous la responsabilité de la société de gestion, Natixis Investment Managers International.*



# Sommaire

	Page
<b>1. Rapport de Gestion</b>	<b>4</b>
a) Politique d'investissement	4
■ Environnement Economique	
■ Evolution de marchés	
■ Politique de gestion	
b) Informations sur l'OPC	11
■ Principaux mouvements au cours de l'exercice	
■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir	
■ OPC Indiciel	
■ Fonds de fonds alternatifs	
■ Réglementation SFTR	
■ Accès à la documentation	
c) Informations sur les risques	12
■ Méthode de calcul du risque global	
■ Effet de levier	
■ Exposition à la titrisation	
■ Gestion des risques	
■ Gestion des liquidités	
■ Traitement des actifs non liquides	
d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (« ESG »)	14
e) Loi sur la transition Energétique pour la croissance verte	15
<b>2. Engagements de gouvernance et compliance</b>	<b>16</b>
<b>3. Frais et Fiscalité</b>	<b>22</b>
<b>4. Certification du Commissaire aux comptes</b>	<b>23</b>
<b>5. Comptes de l'exercice</b>	<b>28</b>
<b>6. Annexe(s)</b>	<b>47</b>



# 1. Rapport de Gestion

## a) Politique d'investissement

### ▪ Environnement Economique

#### ENVIRONNEMENT MACROECONOMIQUE

Après s'être inscrite en nette accélération en 2017, l'économie globale a ralenti au cours de l'année 2018. Le commerce mondial, qui avait été un élément clé de la dynamique de la croissance, s'est sensiblement infléchi. L'intensification des tensions commerciales entre les Etats-Unis et ses partenaires commerciaux, et la Chine en particulier, en a été pour partie à l'origine. A cela se sont ajoutées la forte augmentation du prix du pétrole sur les neufs premiers mois de l'année et la hausse du risque politique en Europe avec l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement populiste en Italie et l'inquiétude liée au Brexit. Face à la hausse de l'incertitude, les chefs d'entreprises ont eu tendance à adopter un comportement plus prudent et à reporter dans le temps leurs décisions d'investissement. Dans ce contexte, les performances ont été contrastées entre les grandes économies. Seuls les Etats-Unis sont parvenus à maintenir une croissance robuste. Elle a ralenti partout ailleurs, notamment en zone Euro, au Japon et en Chine.

Aux Etats-Unis, la croissance est restée solide tirée par la demande interne et plus spécifiquement par la consommation des ménages. Ces derniers ont bénéficié de la politique budgétaire très expansionniste menée par la Maison Blanche et d'un marché de l'emploi robuste permettant une progression un peu plus rapide des salaires. Le bémol est venu de la modération de l'investissement productif et de l'essoufflement du marché de l'immobilier.

En zone Euro, le rythme de croissance de 2.5% enregistré en 2017, le plus fort depuis 10 ans, n'était pas tenable. Les chefs d'entreprises ont assez rapidement buté sur leurs capacités de production et rencontré des difficultés de recrutement. L'économie a ainsi ralenti pour converger vers sa croissance potentielle. Les enquêtes de conjoncture menées auprès des chefs d'entreprises et des ménages en fin d'année, ainsi que les chiffres réels d'activité, ont suggéré un ralentissement marqué de la croissance avec un risque de récession en Allemagne et en Italie et un fort impact des mouvements sociaux sur l'activité française.

Au Royaume-Uni, l'incertitude liée au Brexit a pesé sur la croissance au travers notamment du recul de l'investissement des entreprises et d'une moindre consommation. L'accord de divorce conclu entre le Royaume-Uni et les 27 autres membres de l'Union Européenne, en novembre, a très peu de chance d'être voté par le Parlement britannique en janvier 2019. Cela fait craindre une sortie brutale du Royaume-Uni de l'Union Européenne ce qui serait lourd de conséquence pour la croissance.

Les pays émergents ont été affectés par d'importantes sorties de capitaux consécutives à la nette appréciation du dollar et aux anticipations de relèvements de taux directeurs par la Fed. Les pays présentant des déficits extérieurs élevés et un fort endettement en dollar ont été les plus touchés. C'est le cas plus spécifiquement de l'Argentine et de la Turquie, fragilisées par ailleurs par des raisons domestiques. En Chine, les signes de ralentissement ont amené les autorités à prendre des mesures visant à soutenir la croissance.



# 1. Rapport de Gestion

L'inflation est restée modérée de part et d'autre de l'Atlantique, évoluant principalement en fonction de l'évolution du prix du pétrole. Le prix du baril de Brent s'est inscrit en forte hausse jusqu'au 4 octobre (+28.8%), pour atteindre son plus haut niveau en 4 ans (à 85.8 \$), avant d'enregistrer un net plongeon sur les 3 derniers mois de 2018 (-38.1%). Il a clôturé à 53.1 \$ revenant sur les niveaux atteints en septembre 2017. L'inflation a ainsi été un peu plus élevée sur les 9 premiers mois de l'année avant de se modérer. En décembre, l'inflation en zone Euro a été de 1.6%, contre 2.2% en octobre et 1.4% en décembre 2017. L'inflation sous-jacente est restée faible à 1% démontrant l'absence de tensions sur les prix domestiques. Aux Etats-Unis, le déflateur des dépenses des ménages s'est établi à 2.4% en juillet avant de revenir à 1.8% en novembre. Hors alimentation et énergie, il est resté proche de 2% (1.9% en novembre).

Les politiques monétaires suivies par la banque centrale américaine (Fed) et la banque centrale européenne (BCE) ont continué de diverger, reflétant leur position différente dans le cycle.

Dans un contexte d'inflation modérée, autour de la cible de 2% suivie par la banque centrale, et d'une économie au plein emploi, la Fed a poursuivi la normalisation de sa politique monétaire entamée en décembre 2015. Elle a relevé à 4 reprises la fourchette d'évolution du taux des Fed Funds en 2018 (en mars, juin, septembre et décembre) pour la porter à [2.25% ; 2.50%]. Elle a également poursuivi la réduction graduelle de la taille de son bilan. En décembre, la Fed a laissé présager de la poursuite du relèvement de ses taux directeurs en 2019 mais à un rythme plus modéré qu'initialement prévu (2 hausses de taux en moyenne contre 3 anticipées en septembre).

Dans un contexte de ralentissement de la croissance et du maintien d'une faible inflation (seulement 1% en décembre hors alimentation et énergie), la BCE a réitéré la nécessité de maintenir une politique monétaire très accommodante dans la durée. Elle a réduit progressivement ses achats mensuels d'actifs financiers, pour les terminer à la fin du mois de décembre, et assuré du réinvestissement des titres arrivant à échéance pendant une période prolongée. Elle s'est par ailleurs engagée à laisser ses taux inchangés au moins jusqu'à la fin de l'été 2019. L'objectif est de peser sur l'ensemble de la courbe des taux et d'assurer le maintien de conditions de financement avantageuses.

## MARCHÉS FINANCIERS

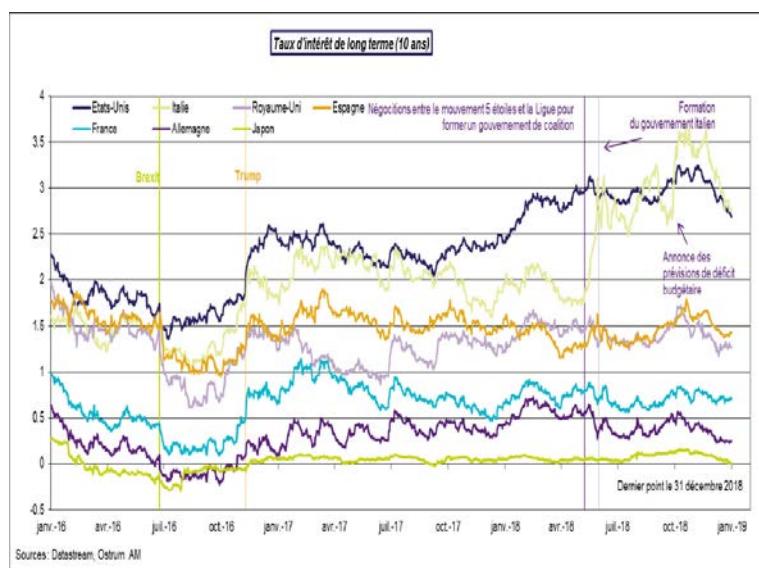
Les marchés obligataires souverains ont connu des évolutions contrastées au cours de l'année écoulée. Les taux américains et italiens se sont démarqués de ceux du reste de la zone Euro et du Japon en raison des tensions provoquées pour des raisons politiques.

Aux Etats-Unis, l'adoption d'une politique budgétaire très expansionniste par la Maison Blanche dans une économie au plein emploi s'est traduite par une nette hausse des taux obligataires sur les 5 premiers mois de l'année. L'arrivée de Jay Powell à la tête de la Fed a également créé de l'incertitude. Le taux à 10 ans américain a ainsi atteint le 16 mai son plus haut niveau depuis juillet 2011 en s'établissant à 3.1%. Il est ensuite repassé temporairement sous la barre des 3% bénéficiant notamment d'un mouvement de fuite vers la qualité lié aux turbulences enregistrées sur les marchés actions. Cette accalmie a été de courte durée. Le taux à 10 ans est rapidement repassé au-dessus des 3%, à partir de la mi-septembre, pour culminer à 3.23%, le 8 octobre, et atteindre son plus haut niveau depuis mai 2011. Les investisseurs ont craint un relèvement plus rapide que prévu des taux de la Fed. Les rendements se sont par la suite nettement détendus sur le reste de l'année, ces derniers bénéficiant d'un mouvement de fuite vers la qualité lié au fort recul des marchés actions. Au total, le 10 ans américain a légèrement augmenté sur l'année pour clôturer à 2.7%, le 31 décembre, contre 2.4% un an auparavant.



# 1. Rapport de Gestion

Dans le même temps, le taux à 2 ans américain a progressé dans une plus forte proportion en raison de l'attente de nouveaux relèvements de taux de la part de la Fed. Il est passé de 1.9%, fin 2017, à 2.5% fin 2018. Cela s'est traduit par une nette réduction de l'écart de taux entre le 10 ans et le 2 ans à seulement 18 points de base, le 31 décembre 2018, revenant ainsi sur les plus bas atteints en juillet 2007. Ce net aplatissement de la courbe des taux et son possible passage en territoire négatif constitue un signal préoccupant. En effet, à chaque fois que cela s'est produit par le passé, l'économie américaine est entrée en récession dans les 18 mois qui ont suivi.



En zone Euro, à l'exception de l'Italie, les taux d'intérêt sont restés sur de bas niveaux. Cela a résulté du maintien d'une politique monétaire très accommodante de la part de la BCE et anticipée comme devant le rester pendant longtemps. Le taux à 10 ans français a ainsi clôturé à 0.71% le 31 décembre, contre 0.66% un an auparavant. Le taux à 10 ans allemand a bénéficié de la hausse de l'aversion au risque à partir du mois d'octobre et d'un mouvement de fuite vers la qualité favorable aux obligations d'Etat jugées plus sûres. Il a ainsi clôturé le 31 décembre à 0.25%, contre 0.42% un an plus tôt.

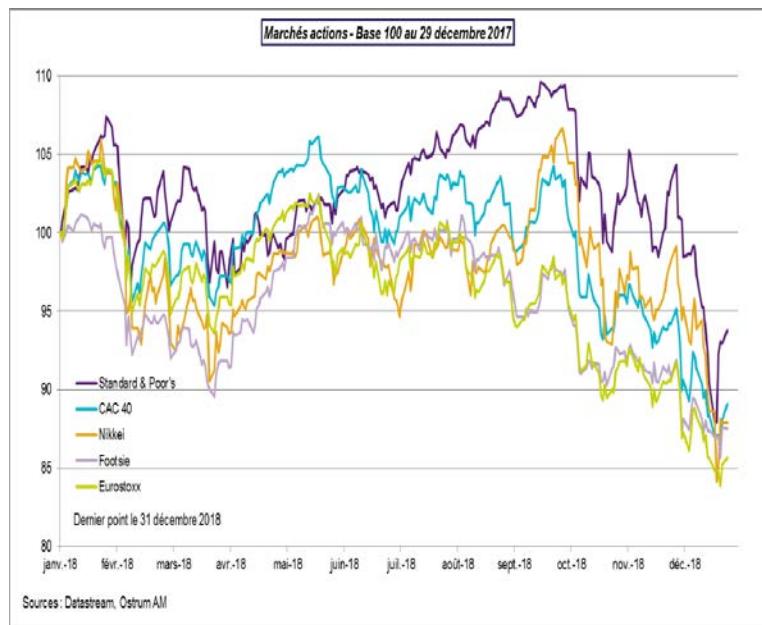
Il en a été tout autrement de l'Italie. L'arrivée au pouvoir d'un gouvernement de coalition formé par les partis de la Ligue (extrême droite) et du mouvement 5 étoiles (parti populiste) a généré de vives inquiétudes. Cela a tenu aux craintes liées à la possible nomination d'un ministre des finances eurosceptique, finalement rejetée par le président, et au risque de dérapage des finances publiques inhérent aux programmes présentés par les deux partis lors de la campagne électorale. Les taux italiens ont ainsi fortement augmenté à partir du mois de mai pour culminer à 3.6%, le 8 octobre, suite à l'annonce de prévisions de déficit budgétaire bien supérieures à ce qui était précédemment évoqué par le ministre des finances (2.4% du PIB en 2019, 2020 et 2021). La Commission Européenne a qualifié ce dérapage budgétaire « sans précédent » et rejeté pour la première fois la proposition de budget formulée par un gouvernement. L'Italie a finalement décidé de le revoir en baisse (à 2.04% en 2019) ce qui lui a permis d'éviter le lancement d'une procédure pour déficit excessif de la part de la Commission Européenne. Cela s'est traduit par une sensible détente des taux italiens en fin d'année. Le taux à 10 ans a ainsi clôturé à 2.8%, le 31 décembre, contre 2% un an auparavant, affichant un écart avec le taux allemand (spread) de 253 points de base (il avait culminé à 329 points de base le 20 novembre).



# 1. Rapport de Gestion

Les marchés actions se sont inscrits en nette baisse sur l'année dans un contexte marqué par le retour de la volatilité.

L'année avait pourtant bien commencé sur les marchés, portés par le dynamisme de la croissance mondiale et l'adoption par la Maison Blanche d'une politique budgétaire très expansionniste. Cet optimisme a été rapidement douché à la fin du mois de janvier après la publication d'une inflation américaine un peu plus élevée et d'une progression un peu plus robuste des salaires. Cela a fait craindre un relèvement des taux plus rapide que prévu de la part de la Fed. L'indice Standard & Poor's a ainsi baissé de 10.2% entre le 26 janvier et le 8 février, entraînant dans son sillage les autres places boursières.



Les marchés ont évolué par la suite au gré de l'incertitude liée à l'annonce des mesures protectionnistes par les Etats-Unis à l'encontre de ses partenaires commerciaux, et plus particulièrement vis-à-vis de la Chine, et aux mesures de représailles adoptées par ces derniers. Si le S&P a pu atteindre un nouveau record historique, le 20 septembre, les marchés européens ont été notamment affectés par le risque politique en Italie, les difficultés rencontrées par le secteur automobile en Allemagne, suite à la mise en place de nouvelles normes d'émission, et l'incertitude persistante liée au Brexit.

A partir d'octobre, les marchés boursiers ont connu une véritable rupture en s'inscrivant en forte baisse. Le catalyseur a été la hausse des taux à 10 ans américains à 3.2%, reflétant les craintes d'un relèvement plus fort que prévu des taux de la Fed, ce qui a déclenché des prises de bénéfices. La nette hausse du prix du pétrole et l'intensification des tensions commerciales y ont également contribué. Les Etats-Unis ont instauré des taxes supplémentaires sur 250 milliards de \$ de produits chinois importés (50% du total) et ont menacé de les augmenter de nouveau le 1<sup>er</sup> janvier 2019 puis de les appliquer à l'ensemble des produits chinois. Cette escalade pourrait avoir un fort impact sur la croissance mondiale ce qui a pesé sur les indices boursiers. Entre le 3 et le 29 octobre, l'indice S&P a perdu 9.7%, le CAC 40 : 9.1% et l'Eurostoxx : 7.4%.

Après une phase de forte volatilité, les indices boursiers ont littéralement plongé en décembre et ceci en dépit de la trêve temporaire conclue entre la Chine et les Etats-Unis, le 1<sup>er</sup> décembre, permettant d'éviter un relèvement des tarifs douaniers jusqu'au 1<sup>er</sup> mars. Celle-ci se révèle particulièrement fragile. La Chine ne souhaite pas plier face aux Etats-Unis sur le plan de sa politique industrielle et vise le rôle de leader dans le domaine de la haute technologie. En outre, alors que les inquiétudes sont devenues plus prégnantes sur la croissance mondiale, la Fed a indiqué qu'elle continuerait de relever ses taux en 2019. Les craintes se sont par la suite intensifiées dans la perspective d'une fermeture partielle de l'administration américaine (« shutdown »), faute d'accord entre les républicains et les démocrates sur le financement d'un mur à la frontière mexicaine. Les marchés américains ont connu une baisse spectaculaire la semaine précédent Noël et ceci jusqu'au 24 décembre (-9.6%), avant d'enregistrer un net rebond le 26 décembre (+5%).



# 1. Rapport de Gestion

Au total, sur l'ensemble de l'année, l'indice Standard & Poor's a enregistré sa plus mauvaise performance depuis 10 ans en s'inscrivant en baisse de 6.2%. Le recul a été plus prononcé en Europe, l'indice Eurostoxx 50 perdant 14.3% et l'indice Cac 40 : 11%, enregistrant leur plus mauvaise performance depuis 2011. Le marché italien a été fortement affecté à partir du mois de mai par l'incertitude liée à l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement populiste faisant courir le risque d'un net dérapage des finances publiques. L'indice FTSE MIB s'est ainsi inscrit en baisse de 16.1% sur l'année. Au Royaume-Uni, l'intensification des craintes liées au Brexit s'est traduite par une baisse de 12.5% de l'indice FTSE 100. Au Japon, l'indice Nikkei a baissé de 12.1% alors que l'intensification des tensions commerciales avec les Etats-Unis a contribué à la chute de 24.6% de l'indice composite de Shanghai.

**ETUDES ECONOMIQUES – NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL**

Décembre 2018

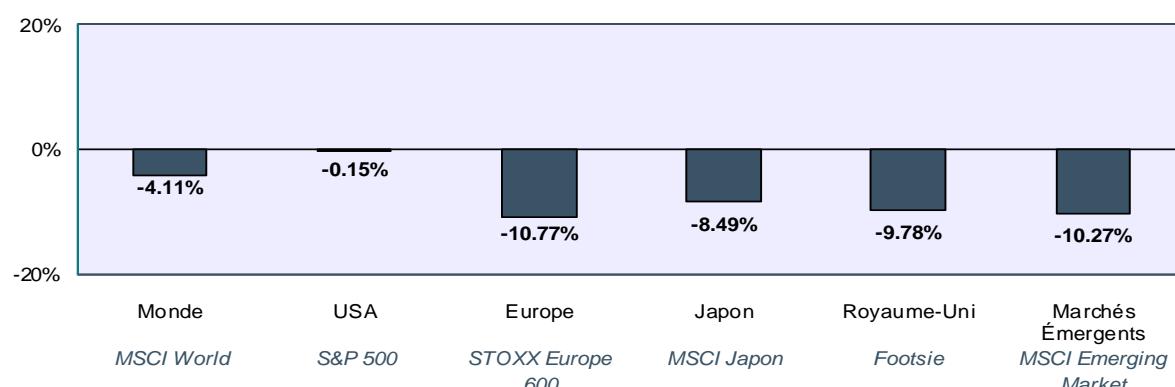


# 1. Rapport de Gestion

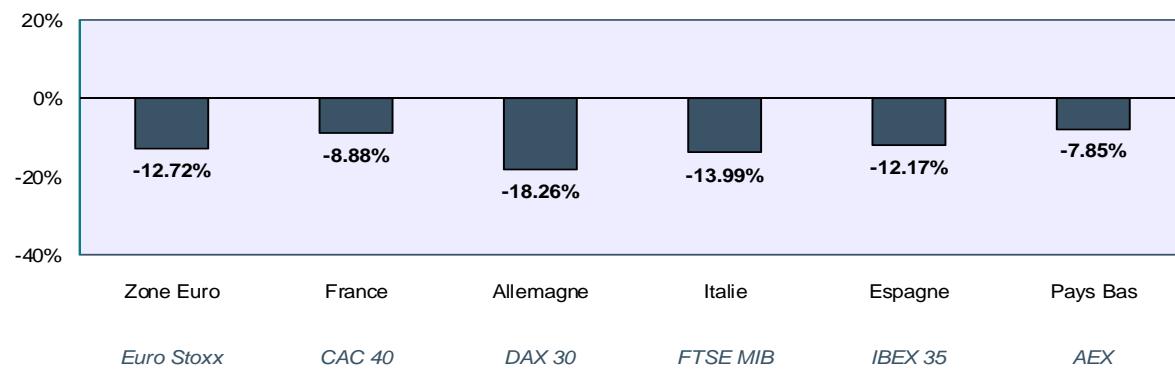
## ■ Evolution de marchés

### ■ Actions

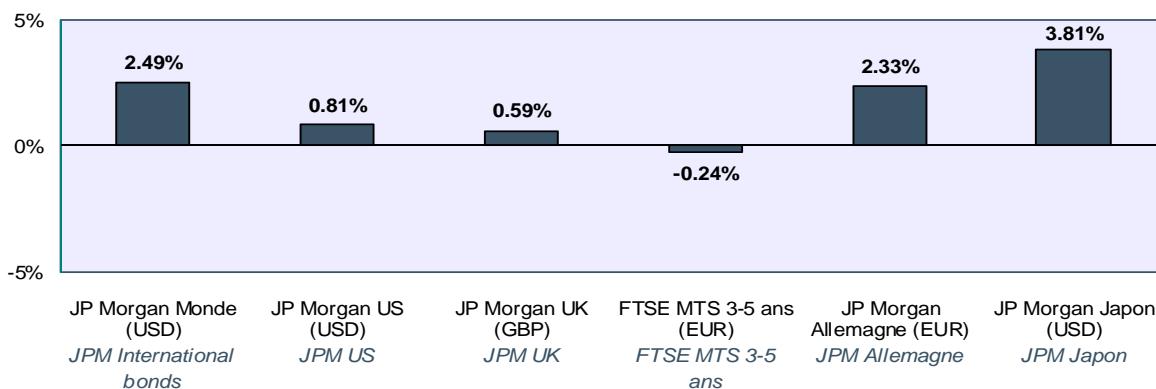
Du 29/12/2017 au 31/12/2018



Les performances sont calculées en euros, dividendes nets réinvestis



### ■ Obligations



Les performances sont calculées au cours de clôture

### ■ Monétaire

Taux interbancaire 3 mois	31/12/2018 (en %)	29/12/2017 (en %)
Zone Euro	-0.31	-0.33
Royaume-Uni	0.91	0.52
USA	2.81	1.69
Japon	0.07	0.07



# 1. Rapport de Gestion

## ■ Politique de gestion

**Le montant total des souscriptions enregistrées au cours de l'exercice 2018 s'est élevé à 42 901 261,44€; en contrepartie, les demandes de rachats de parts ont représenté la somme de 49 931 067,39€**

La détention d'actions EDF a permis à votre FCPE de percevoir des dividendes pour un montant global de 14 539 280,38€ :

- en mai 2018 pour 10 001 645,23€ (0,31€/action et 0,356€/action pour les titres bénéficiant d'une prime de fidélité dans la limite de 14 637 194 actions) ;
- en novembre 2018 pour 4 537 635,15€ (0,15€/action).

L'option de « perception du dividende en actions » ayant été activée en juin 2018 (le prix de réinvestissement proposé était de 10,23€), votre FPCE a reçu 977 677 actions et une soultre de 9,52€ au titre de ces dividendes.

En novembre 2018, le dividende ayant été intégralement payé en numéraire, votre FCPE a acheté sur le marché 300 000 actions EDF au cours moyen de 13,6796€.

Votre fonds a, en outre, versé aux détenteurs de parts D, un montant total de 59 725,97€ (41 147,53€ en juin 2018 et 18 578,44€ en novembre 2018).

Les demandes de rachats de parts ont été honorées par des ventes régulières d'actions EDF tout au long de l'exercice 2018.

Au 31 décembre 2018, votre Fonds détenait 30 453 101 actions EDF valorisées unitairement au cours de 13,80€ et réparties de la manière suivante :

- 361 700 EDF
- 26 488 401 EDF PRIME DE FIDELITE
- 1 749 000 EDF PRIME DE FIDELITE 2019
- 1 854 000 EDF PRIME DE FIDELITE 2020

**La valeur liquidative de votre Fonds s'établissait à 15,149€ en progression de 32,90% sur l'exercice 2018. Cette progression est de 37,75% en tenant compte des dividendes versés ou ayant donné lieu à créations de parts.**

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*



# 1. Rapport de Gestion

## b) Informations sur l'OPC

### ■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
EDF	18 131 142,71	37 450 654,77
EDF - PRIME FIDELITE 2020	17 403 362,67	5 025 043,00

### ■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

Passage en calcul quotidien de la valeur liquidative et changement de CAC pour le cabinet Deloitte & Associés à compter du 01/01/2018.

Changement de nom de la société de gestion le 3 avril 2018 : Natixis Asset Management en OSTRUM Asset Management.

Changement de nom de la société de gestion le 1<sup>er</sup> octobre 2018 : OSTRUM Asset Management en Natixis Investment Managers International.

### ■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indicuels.

### ■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.

### ■ Réglementation SFTR en EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

### ■ Accès à la documentation

La documentation légale du fonds (DICI, prospectus, rapports périodiques...) est disponible auprès de la société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com)



# 1. Rapport de Gestion

## c) Information sur les risques

### ■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

### ■ Effet de levier

- Montant total brut du levier auquel le FIA a recours : 99,98%.
- Montant total net du levier auquel le FIA a recours : 99,98%.

Levier Brut :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions, y compris des dérivés qui sont convertis en équivalent sous-jacent qu'ils soient en couverture ou en exposition, et en excluant la trésorerie et ses équivalents.

Levier en engagement (net) :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions après conversion en équivalent sous-jacent des dérivés et prise en compte des accords de compensation et/ou couverture.

Un résultat inférieur ou égal à 100% indique l'absence de levier sur le fonds.

### ■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

### ■ Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

*Pour plus d'information, veuillez consulter le DICI de cet OPC et plus particulièrement sa rubrique « Profil de risque et de rendement » ou son prospectus complet, disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion.*

### ■ Gestion des liquidités

La société de gestion de portefeuilles a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses OPC ouverts, basée sur des mesures et des indicateurs d'illiquidité et d'impact sur les portefeuilles en cas de ventes forcées suite à des rachats massifs effectués par les investisseurs. Des mesures sont réalisées selon une fréquence adaptée au type de gestion, selon différents scénarios simulés de rachats, et sont comparées aux seuils d'alerte prédefinis. La liquidité du collatéral fait l'objet d'un suivi hebdomadaire avec des paramètres identiques.



# 1. Rapport de Gestion

Les OPC identifiés en situation de sensibilité du fait du niveau d'illiquidité constaté ou de l'impact en vente forcée, font l'objet d'analyses supplémentaires sur leur passif, la fréquence de ces tests évoluant en fonction des techniques de gestion employées et/ou des marchés sur lesquels les OPC investissent. A minima, les résultats de ces analyses sont présentés dans le cadre d'un comité de gouvernance.

La société de gestion s'appuie donc sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs.

Toute modification éventuelle de cette politique en cours d'exercice, ayant impacté la documentation du fonds, sera indiquée dans la rubrique « changements substantiels » du présent document.

- **Traitement des actifs non liquides**

Cet OPC n'est pas concerné.



# 1. Rapport de Gestion

## d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (« ESG »)

### L'approche de la gestion responsable par Natixis Investment Managers International

Impliquée dans les problématiques de développement durable et d'investissement socialement responsable (ISR) depuis plus de 30 ans, Natixis Investment Managers international a défini et structuré une stratégie de Responsabilité Sociétale (RSE) ambitieuse et collective, positionnée au cœur de son activité et son fonctionnement.

En tant que gestionnaire d'actifs de premier plan, Natixis Investment Managers International a en effet pleinement conscience de son rôle et de sa responsabilité pour une meilleure intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sur l'ensemble de sa chaîne de valeur.

Natixis Investment Managers International a décidé de franchir un cap supplémentaire au cours de ces dernières années en développant une approche de gestion responsable déclinée à l'ensemble de ses processus d'investissement. Cette démarche favorise une meilleure prise en compte des critères extra-financiers dans les décisions d'investissement, conformément aux recommandations de grands référentiels normatifs internationaux, tels que les Principes pour l'Investissement Responsable des Nations-Unies (UN-PRI), dont Natixis Investment Managers International est signataire depuis 2008. Fruit d'une réflexion approfondie menée sur plusieurs années, cette démarche de gestion responsable s'articule autour de quatre engagements principaux englobant de multiples initiatives :

- Comprendre les problématiques de développement durable, analyser leurs impacts sur les secteurs et évaluer un large univers d'émetteurs.
- Gérer de façon responsable en tenant compte de critères extra-financiers dans les décisions d'investissement à travers l'intégration ESG et une politique d'exclusion.
- Encourager les émetteurs à améliorer leurs pratiques ESG en faisant entendre notre voix lors des assemblées générales et en initiant un dialogue constructif avec les interlocuteurs.
- Co-construire des standards IR/ESG avec nos pairs et promouvoir la gestion d'actifs responsable.

Pour en savoir plus, <https://www.im.natixis.com/fr/finance-verte>

Ainsi, la recherche extra-financière est partagée avec les équipes de gestion (via son intégration au sein des outils de Front Office). Les équipes de gestions sont également sensibilisées aux enjeux ESG et ainsi en mesure d'identifier les impacts potentiels de ces dimensions en terme de risques ou d'opportunités au regard de la spécificité des différents processus de gestion, et dans le respect des attentes Clients.

Pour autant, et de par son processus de gestion, ce fonds ne prétend pas à ce jour intégrer de façon formalisée les dimensions E, S et G.



# 1. Rapport de Gestion

## e) Loi sur la transition Energétique pour la croissance verte

Cet OPC n'est pas concerné par la réglementation sur la Loi de Transition Energétique pour la croissance verte.



## 2. Engagements de gouvernance et de compliance

### ■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contrepartie – Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : <http://www.im.natixis.com>.

### ■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : <http://www.im.natixis.com>.

### ■ Politique de rémunération

#### 1. Principes généraux de la politique de rémunération

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de Natixis Investment Managers International. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché. Elle est définie de manière à éviter la mise en place d'incitations susceptibles de créer des situations de conflits d'intérêts entre les collaborateurs et les clients de Natixis Investment Managers International.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération. Elle différentie la rémunération fixe basée sur l'évaluation des compétences nécessaires pour la fonction et déterminée à partir des normes de marché, de la rémunération variable liée à l'évaluation de critères définis de performance individuelle ou collective.

Cette évaluation de la performance repose sur des critères de performance annuels et pluriannuels, quantitatifs et qualitatifs. Elle intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des investisseurs, des collaborateurs et de Natixis Investment Managers International. Elle s'applique à l'ensemble du personnel de Natixis Investment Managers International.

La politique de rémunération est revue et approuvée chaque année pour intégrer les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles, et en cohérence avec la politique de rémunération de Natixis. Dans le cadre de la surveillance et l'évaluation de la politique de rémunération, le RCCI directeur contrôles permanents de Natixis Investment Managers International valide la politique avant son déploiement. Elle fait l'objet d'un audit interne annuel.

Les principes généraux de la politique de rémunération font l'objet d'une information annuelle aux membres du comité d'entreprise, du conseil d'administration et à l'ensemble du personnel.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### a. Définition de la performance

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans l'entreprise. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le comité exécutif est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de l'entreprise et sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services et les résultats financiers. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement.
- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner les enjeux stratégiques de l'entreprise. La performance individuelle s'apprécie annuellement.
- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôles repose sur l'appréciation de critères qualitatifs définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance ni créer de conflit d'intérêts.
- La performance des fonctions de gestion est évaluée à partir de l'évaluation de deux critères quantitatifs : le ratio d'information ou le ratio de Sharpe (pour les portefeuilles de rendement absolu) et le classement concurrentiel, complétés d'un ou de plusieurs critères qualitatifs.

Les critères quantitatifs reflètent les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de Natixis Investment Managers International et/ou des produits gérés.

Ces critères quantitatifs sont calculés sur une période d'un et trois ans pour matérialiser la recherche de performance pérenne de l'entreprise et afin de limiter le poids d'une performance ponctuelle.

L'évaluation de la performance intègre systématiquement des critères qualitatifs. Ils portent sur la contribution à la fiabilisation d'un process, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la contribution au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de Natixis Investment Managers International.

Ces objectifs qualitatifs sont définis et communiqués en début de chaque année.

Ces critères qualitatifs intègrent par ailleurs le respect des règles de risques et de conformité de Natixis Investment Managers International.



## 2. Engagements de gouvernance et de compliance

### b. Composante de la rémunération

#### i. Rémunération fixe

La rémunération fixe rémunère les compétences et l'expertise attendues dans une fonction.

#### ii. Rémunération variable

Les rémunérations variables rémunèrent une performance annuelle, collective ou individuelle.

Les rémunérations variables collectives de Natixis Investment Managers International sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associés à un plan d'épargne salariale et d'un plan d'épargne pour la retraite collectif (PERCO), permettant ainsi aux collaborateurs de bénéficier d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de Natixis Investment Managers International et/ou des produits gérés et ne rentrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

Les rémunérations variables individuelles sont attribuées discrétionnairement au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont les objectifs ont été atteints. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée par la prise d'un niveau de risque non conforme ou le non-respect des procédures internes sur l'année considérée.

La population régulée et les collaborateurs des front offices sont soumis à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, Natixis Investment Managers International peut également considérer que l'enveloppe attribuée aux rémunérations individuelles et éventuellement les versements en cours d'acquisition peuvent ne pas être distribués ou réduits pour une ou plusieurs années.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une 1<sup>ère</sup> année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe à l'entreprise.

Les dispositifs de type « golden parachutes » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et de la performance du bénéficiaire, de celle de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société.



## 2. Engagements de gouvernance et de compliance

### iii. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

Natixis Investment Managers International souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité des collaborateurs les plus talentueux, ou identifiés comme clés au regard de leur engagement ou contribution aux résultats.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif permet d'allouer un montant de rémunération variable supplémentaire, attribué sous forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier équipondéré de produits gérés par Ostrum Asset Management. Il est acquis par tranches égales sur une période de minimum trois ans et permet ainsi d'associer les collaborateurs aux performances de Natixis Investment Managers International. Il est soumis à des conditions de présence, d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de Natixis Investment Managers International et/ou des produits gérés. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les montants sont attribués au regard de l'évaluation de la performance et d'un engagement professionnel individuel sur une année considérée.

### **2. Déclinaison du dispositif applicable à la population régulée**

Pour 2018, et par dérogation au dispositif décrit ci-après, Natixis Investment Managers International appliquera les règles en vigueur au sein de la succursale française de la société de gestion luxembourgeoise Natixis Investment Managers S.A. pour les collaborateurs issus de cette succursale.

#### **a. Identification de la population régulée**

Conformément aux dispositions réglementaires, la DRH et le RCCI déterminent et formalisent en début d'année le périmètre de la population régulée de Natixis Investment Managers International.

Les collaborateurs sont identifiés en fonction de leurs activités professionnelles quand celles-ci sont impliquées dans les processus d'investissement et/ou les collaborateurs qui peuvent à titre individuel avoir une incidence significative de par leurs décisions sur le profil de risque de Natixis Investment Managers International et/ou des produits gérés, ou du fait de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, Natixis Investment Managers International a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population régulée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les membres du comité exécutif sont systématiquement inclus dans le périmètre de la population régulée, ainsi que les fonctions de Direction des activités de support ou administratives (directeurs financier et opérations) et les fonctions de Direction de contrôle (directeurs risques, conformité et contrôles).

Le périmètre de l'ensemble de la population régulée est validé par la Direction Générale et archivé par la DRH. Les collaborateurs concernés sont informés de leur statut.



## 2. Engagements de gouvernance et de compliance

Le périmètre de la population régulée de Natixis Investment Managers International est présenté au Comité des rémunérations de Natixis.

Le périmètre de la population régulée peut faire l'objet d'une revue en cours d'année dans le cas de recrutement ou de mobilité d'un collaborateur, ou de l'initialisation de nouvelles activités ou nouveau process de gestion.

### b. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population régulée

La rémunération variable de la population régulée est soumise à des conditions de différé et attribuée pour moitié en numéraire et pour autre moitié sous forme d'équivalent instrument financier.

Le seuil de déclenchement des rémunérations différées est défini annuellement dans les limites autorisées par l'Autorité des marchés financiers. Il sera susceptible d'évolution, uniquement à la baisse, en fonction de directives réglementaires ou d'évolution des politiques RH. Dans ce cas, le nouveau seuil défini est approuvé par le Comité Exécutif de Natixis Investment Managers International et le comité des rémunérations de Natixis. Pour les rémunérations les plus élevées de Natixis Investment Managers International, la proportion différée sous forme d'équivalent instrument financier peut atteindre 60%.

Afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs, la part de la rémunération variable différée est attribuée sous forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par Ostrum Asset Management. Elle est acquise à échéance minimum de trois périodes annuelles de report sous condition de présence, de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de Natixis Investment Managers International et/ou des produits gérés.

Ces acquisitions sont également soumises à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de ces acquisitions. Elles peuvent également faire l'objet d'une restitution afin de garantir un ajustement des risques à posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance sur la totalité de la période d'acquisition.

### 3. Gouvernance

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des Ressources Humaines puis soumis pour validation au RCCI, directeur contrôles permanents de Natixis Investment Managers International.

Ils sont validés et approuvés successivement par les membres du Comité exécutif de Natixis Investment Managers International, la Direction Générale de Natixis Investment Managers et de Natixis.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs à travers des publications de la DRH tels que l'intranet et aux membres du comité d'entreprise à travers une réunion d'information annuelle.



## 2. Engagements de gouvernance et de compliance

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de la politique de rémunération comprenant la population régulée, ainsi que l'enveloppe de rémunération annuelle des dirigeants sont fournis annuellement au conseil d'administration de Natixis Investment Managers International.

La rémunération du directeur général est déterminée par la Direction Générale de Natixis Investment Managers et de Natixis et est présentée au comité des rémunérations de Natixis pour approbation du Conseil d'Administration de Natixis.

Quand Natixis Investment Managers International délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.

### **Rémunération versée au titre du dernier exercice**

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2017\* : 35 716 861 €

Rémunérations variables attribuées au titre de 2017 : 11 279 629 €

Effectifs concernés : 546 collaborateurs

\*Rémunérations fixes calculées au prorata temporis 2017

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2017 : 11 536 479 € dont,

- Cadres supérieurs : 4 318 508 €

- Membres du personnel : 7 217 971 €



### 3. Frais et Fiscalité

- **Frais d'intermédiation**

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet : <http://www.im.natixis.com>.

- **Retenues à la source**

Cet OPC n'est pas concerné par des récupération de retenues à la source au titre de cet exercice.



## 4. Rapport du commissaire aux comptes

## ACTIONS EDF

Fonds Commun de Placement d'Entreprise

Société de Gestion :

Natixis Investment Managers International

43 avenue Pierre Mendès France

75013 PARIS

## Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

---

Aux porteurs de parts du FCPE ACTIONS EDF,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif ACTIONS EDF constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

## Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 30 décembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résultent d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonference, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 28 février 2019

Le Commissaire aux Comptes  
Deloitte & Associés  
  
Olivier GALIENNE



## 5. Comptes de l'exercice

### a) Comptes annuels en EUR

#### ■ Bilan Actif

##### Bilan Actif au 31/12/2018

Portefeuille : 3376 ACTIONS eDF

	31/12/2018	29/12/2017
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	0,00	0,00
<b>DÉPÔTS</b>	0,00	0,00
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	420 252 793,80	321 521 437,28
<b>Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées</b>	420 252 793,80	321 521 437,28
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	420 252 793,80	321 521 437,28
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	0,00	0,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	0,00	0,00
<b>CRÉANCES</b>	47 569,77	11 968,41
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	47 569,77	11 968,41
<b>COMPTE FINANCIERS</b>	375 074,54	83 788,86
Liquidités	375 074,54	83 788,86
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	420 675 438,11	321 617 194,55



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ Bilan Passif

**Bilan Passif au 31/12/2018**

**Portefeuille : 3376 ACTIONS eDF**

	31/12/2018	29/12/2017
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	414 420 203,63	308 362 870,50
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	5 839 683,41	13 254 324,10
Résultat de l'exercice (a, b)	-0,02	-0,05
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b> Montant représentatif de l'actif net	<b>420 259 887,02</b>	<b>321 617 194,55</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>415 551,09</b>	<b>0,00</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	415 551,09	0,00
<b>COMPTE FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>420 675 438,11</b>	<b>321 617 194,55</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des éventuels acomptes versés au cours de l'exercice



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ Hors-Bilan

**Hors-bilan au 31/12/2018**

**Portefeuille : 3376 ACTIONS eDF**

	31/12/2018	29/12/2017
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ Compte de Résultat

#### Compte de résultat au 31/12/2018

Portefeuille : 3376 ACTIONS eDF

	31/12/2018	29/12/2017
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	14 539 280,38	17 804 550,47
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Crédits d'impôt	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>14 539 280,38</b>	<b>17 804 550,47</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	1,18	28,66
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>1,18</b>	<b>28,66</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>14 539 279,20</b>	<b>17 804 521,81</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	158 810,34	118 349,70
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	158 810,34	118 349,70
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)</b>	<b>14 539 279,20</b>	<b>17 804 521,81</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	0,47	0,51
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	14 539 279,69	17 804 522,37
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)</b>	<b>-0,02</b>	<b>-0,05</b>

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7) : Ce montant comprend :

- l'acompte sur dividendes versé aux parts D au cours de l'exercice, soit 59 725,97 €.
- le montant de quote-part de revenus attaché aux parts C et enregistré en compte de souscription lors de la création des parts émises en rémunération conformément au règlement du FCPE, soit 14 479 553,72 €.



## 5. Comptes de l'exercice

### b) Comptes annuels – Annexes comptables

#### PRÉAMBULE

La clôture de l'exercice comptable est réalisée systématiquement le dernier jour de Bourse du mois de décembre. Pour 2018, il s'agit du 31 décembre.

L'exercice couvre la période du **30 décembre 2017 au 31 décembre 2018**.

*Les comptes annuels sont présentés pour cet exercice, sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01, modifié.*

#### RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

##### **1 - Présentation**

Les comptes annuels comprennent le bilan, les engagements hors bilan, le compte de résultat et l'annexe. Celle-ci expose les règles et méthodes comptables utilisées pour établir les comptes et donne des compléments d'information sur ces comptes.

##### **2 - Règles d'évaluation**

Les principales règles d'évaluation utilisées, si nécessaire, sont les suivantes :

- Les **valeurs mobilières** négociées sur un marché réglementé français ou étranger sont évaluées au prix du marché. Le prix du marché retenu est le cours de clôture du jour de la valorisation, ou le dernier cours connu à cette date. Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation, sous la responsabilité de la société de gestion.
- Les **valeurs étrangères** détenues sont évaluées sur la base de leur cours sur la place boursière où elles ont été acquises ; l'évaluation en euros est alors obtenue en retenant les parités de change euro/devise fixées à Paris le jour du calcul de la valeur liquidative.
- Les **valeurs d'entreprise non cotées** sont évaluées de la manière suivante :
  - ⇒ pour les obligations et les titres de créance : au nominal majoré des intérêts courus non échus, le contrat d'émission comportant l'engagement de la société émettrice de racheter les titres à leur valeur nominale augmentée du coupon couru, à première demande de la société de gestion ;
  - ⇒ pour les parts sociales ou actions : en fonction des informations communiquées par l'entreprise sur la base de la méthode d'évaluation décrite par le règlement ; cette méthode fait l'objet d'une validation périodique par un expert indépendant. La valorisation est validée annuellement par le commissaire aux comptes de l'entreprise.
- Les **OPC** sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation.
- Les **titres de créances négociables (TCN)** sont évalués à la valeur de marché :

En l'absence de transactions significatives, une méthode actuarielle est appliquée : les taux retenus sont ceux des émissions de titres équivalents affectés de la marge de risque liée à l'émetteur. Cette marge doit être corrigée en fonction des risques de marché (taux, émetteur, ...).



## 5. Comptes de l'exercice

Les titres de créance négociables d'une durée résiduelle inférieure à trois mois, c'est-à-dire dont la durée à l'émission :

a) est inférieure ou égale à trois mois,  
b) est supérieure à trois mois mais acquis par le FCPE trois mois ou moins de trois avant l'échéance du titre,  
c) est supérieure à trois mois, acquis par le FCPE plus de trois mois avant l'échéance du titre, mais dont la durée de vie restant à courir, à la date de détermination de la valeur liquidative devient égale ou inférieure à trois mois, peuvent être évalués de façon linéaire ; c'est-à-dire en étalant sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition (cas a) ou la valeur de marché (cas b et c) et la valeur de remboursement.

- Les **titres reçus en pension** sont maintenus à la valeur du contrat.
- Les **titres donnés en pension** sont évalués à leur valeur de marché.
- Les **prêts et emprunts de titres** sont évalués à leur valeur de marché.
- Les **opérations à terme ferme et conditionnelles** sont effectuées sur les marchés réglementés et sont évaluées au prix du marché.
- Pour les **engagements hors bilan** : les instruments à terme ferme sont présentés à la valeur nominale et les instruments à terme conditionnels sont traduits en équivalent sous-jacent.
- Les **intérêts courus sur obligations** sont calculés au jour de l'établissement de la valeur liquidative.
- Les **intérêts** sont comptabilisés coupon encaissé.
- Les **achats et ventes de titres** sont comptabilisés frais exclus.
- Les modalités d'affectation des sommes distribuables :

Sommes Distribuables	Parts
Affectation du Résultat net	Capitalisation pour les parts C/Distribution pour les parts D
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation



## 5. Comptes de l'exercice

### 3 - Frais de fonctionnement et de gestion, commissions

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge
1	Frais de gestion	Actif net	Les frais de gestion comprennent :  - une <b>commission de gestion administrative et comptable</b> de 0,04 %* maximum ;	Entreprises
	Frais de gestion externes à la Société de Gestion (CAC, dépositaire, distribution, avocats)		- les <b>honoraires du Commissaire aux Comptes</b> dont le montant effectivement prélevé figure dans le rapport de gestion**.	
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net investi en OPCVM/FIA	Néant	Néant
3	Commissions de mouvement	Par transaction	Néant	Néant
4	Commission de surperformance	Néant	Néant	Néant

\* La commission de gestion administrative et comptable est dégressive et s'élève à :

- 0,04 % l'an de l'encours global brut de 0 € à 500 M € ;
- 0,02 % l'an de l'encours global brut de 500 000 001 € à 1 Md € ;
- 0,01 % l'an de l'encours global brut au-delà.

\*\* les honoraires du Commissaire aux Comptes s'élèvent à un montant forfaitaire de 9 000 € HT par an.

Les frais de gestion sont perçus mensuellement. Les différents postes constituant ces frais sont calculés et provisionnés sur la moyenne des actifs gérés lors de chaque valeur liquidative.

Le taux de frais effectivement constaté est mentionné chaque année dans le rapport de gestion.

**Natixis Investment Managers International** n'ayant pas opté pour le régime de la TVA, les commissions de gestion n'y sont pas assujetties.

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le FCPE, sont pris en charge par l'Entreprise.

*\* Pour l'exercice sous revue, le montant des honoraires du commissaire aux comptes s'est élevé à :*

**3 571,20 € T.T.C.**



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ Evolution de l'actif net en EUR

#### Evolution de l'actif net au 31/12/2018

Portefeuille : 3376 ACTIONS eDF

	31/12/2018	29/12/2017
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>321 617 194,55</b>	<b>278 615 700,37</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC) *	42 901 261,44	32 688 149,38
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) *	-49 931 067,39	-31 362 163,03
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	5 865 226,61	13 654 762,28
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	0,00	-549 934,99
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	0,00	0,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	99 807 322,30	28 570 881,10
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-468 105 121,98</i>	<i>-567 912 444,28</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>567 912 444,28</i>	<i>596 483 325,38</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	14 539 279,20	17 804 521,81
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-14 539 279,69	-17 804 522,37
Autres éléments **	-50,00	-200,00
<b>ACTIF NET EN DATE D'ARRÊTÉ OU EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>420 259 887,02</b>	<b>321 617 194,55</b>

\* La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

\*\* N : Frais d'attribution de certification annuelle d'un LEI : -50,00 €.

\*\* N-1 : Frais de certification annuelle d'un LEI : -50,00 € + Frais d'attribution d'un identifiant d'entité juridique et frais de certification annuelle d'un LEI : -150,00 € suite à la fusion du fonds 3476.

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice : Ce montant comprend :

- l'acompte sur dividendes versé aux parts D au cours de l'exercice, soit 59 725,97 €.

- le montant de quote-part de revenus attaché aux parts C et enregistré en compte de souscription lors de la création des parts émises en rémunération conformément au règlement du FCPE, soit 14 479 553,72 €.



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ Souscriptions rachats

#### Souscriptions rachats au 31/12/2018

Portefeuille : 3376 ACTIONS eDF

	31/12/2018	29/12/2017
<b>Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)</b>	<b>42 901 261,44</b>	<b>32 688 149,38</b>
Versements de la réserve spéciale de participation	142 792,65	109 074,34
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	0,00	0,00
Versement de l'intéressement	2 325 389,01	2 256 435,82
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)	0,00	0,00
Versements volontaires	2 369 257,50	1 892 435,94
Abondements de l'entreprise	1 537 833,61	1 955 168,54
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué*	36 525 988,67	26 475 034,74
Transferts provenant d'un CET	0,00	0,00
Transferts provenant de jours de congés non pris	0,00	0,00
Distribution des dividendes	0,00	0,00
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<b>Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)</b>	<b>49 931 067,39</b>	<b>31 362 163,03</b>
Rachats	28 182 984,75	20 702 402,20
Transferts à destination d'un autre OPC*	21 748 082,64	10 659 760,83

Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

\* Arbitrage parts C et parts D.



## 5. Comptes de l'exercice

- Compléments d'informations
  - Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Montant	%
<b>Actif</b>		
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées		
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé	420 252 793,80	100,00
TOTAL Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	420 252 793,80	100,00
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
<b>Passif</b>		
Opérations de cession sur instruments financiers		
TOTAL Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

- Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>Actif</b>								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	375 074,54	0,09
<b>Passif</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



## 5. Comptes de l'exercice

- Ventilation par maturité résiduelle des postes d'Actif, de Passif et de Hors-Bilan

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>Actif</b>										
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	375 074,54	0,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

- Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'Actif, de Passif et de Hors-Bilan (Hors euro)

	Devise 1	%	Devise 2	%	Devise 3	%	Devise	%
<b>Actif</b>								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



## 5. Comptes de l'exercice

- Ventilation par nature des postes créances et dettes

	Nature de débit/crédit	31/12/2018
Créances	Ventes à règlement différé	36 603,22
	Autres créances	10 966,55
<b>Total des créances</b>		<b>47 569,77</b>
Dettes	Rachats à payer	- 415 551,09
<b>Total des dettes</b>		<b>- 415 551,09</b>
<b>Total dettes et créances</b>		<b>- 367 981,32</b>

- Capitaux propres

- Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part Capitalisable</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	3 036 534,0013	42 339 991,88
Parts rachetées durant l'exercice	-3 512 395,0714	-49 407 285,64
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	27 627 067,8921	
<b>Part Distribuable</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	39 350,4343	561 269,56
Parts rachetées durant l'exercice	-36 309,7085	-523 781,75
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	114 008,7166	

- Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part Capitalisable</b>	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00



## 5. Comptes de l'exercice

- Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part Distribuable</b>	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

- Frais de gestion à la charge du fonds

	31/12/2018
<b>Part Capitalisable</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	0,00
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,00
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Part Distribuable</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	0,00
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,00
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

- Engagements reçus et donnés

	31/12/2018
- Garanties reçues par l'OPC	0,00
- dont garanties de capital	0,00
- Autres engagements reçus	0,00
- Autres engagements donnés	0,00



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ Autres informations

- Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

		31/12/2018
Titres pris en pension livrée		0,00
Titres empruntés		0,00

- Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

		31/12/2018
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine		0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan		0,00

- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe Natixis

	Code Isin	Libellés	31/12/2018
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>0,00</b>



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Acomptes	25/05/2018	D	10 001 645,10	0,36	0,00	0,00
Acomptes	06/12/2018	D	4 537 634,59	0,16	0,00	0,00
<b>Total acomptes*</b>			<b>14 539 279,69</b>	<b>0,53</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

\* Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice : Ce montant comprend :

- l'acompte sur dividendes versé aux parts D au cours de l'exercice, soit 59 725,97 €.

- le montant de quote-part de revenus attaché aux parts C et enregistré en compte de souscription lors de la création des parts émises en rémunération conformément au règlement du FCPE, soit 14 479 553,72 €.



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ Tableau des résultats

#### • Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2018	29/12/2017
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-0,02	-0,05
<b>Total</b>	<b>-0,02</b>	<b>-0,05</b>

	31/12/2018	29/12/2017
<b>Part Capitalisable</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	0,20	0,12
<b>Total</b>	<b>0,20</b>	<b>0,12</b>

	31/12/2018	29/12/2017
<b>Part Distribuable</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-0,22	-0,17
<b>Total</b>	<b>-0,22</b>	<b>-0,17</b>



## 5. Comptes de l'exercice

- Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2018	29/12/2017
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	5 839 683,41	13 254 324,10
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>5 839 683,41</b>	<b>13 254 324,10</b>

	31/12/2018	29/12/2017
<b>Part Capitalisable</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	5 815 683,77	13 202 193,60
<b>Total</b>	<b>5 815 683,77</b>	<b>13 202 193,60</b>

	31/12/2018	29/12/2017
<b>Part Distribuable</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	23 999,64	52 130,50
<b>Total</b>	<b>23 999,64</b>	<b>52 130,50</b>



## 5. Comptes de l'exercice

- Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2014	31/12/2015	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018
<b>ACTIONS EDF Capitalisable</b>					
Actif net en EUR	551 030 642,76	342 021 778,09	277 622 542,40	320 352 243,77	418 532 727,23
Nombre de titres	23 749 424,0597	24 787 667,6731	28 033 406,9176	28 102 928,9622	27 627 067,8921
Valeur liquidative unitaire	23,201	13,798	9,903	11,399	15,149
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,12	-0,33	-0,09	0,46	0,21
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>ACTIONS EDF Distribuable</b>					
Actif net en EUR	1 555 627,85	1 125 994,55	993 157,97	1 264 950,78	1 727 159,79
Nombre de titres	67 047,5464	81 605,2676	100 285,9659	110 967,9908	114 008,7166
Valeur liquidative unitaire	23,201	13,798	9,903	11,399	15,149
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,12	-0,33	-0,09	0,46	0,21
Distribution unitaire sur résultat	1,32	1,32	1,09	0,63	0,53
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ Inventaire détaillé des instruments financiers

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées</b>				
EDF	EUR	361 700	4 991 460,00	1,19
EDF - PRIME FIDELITE 2019	EUR	1 749 000	24 136 200,00	5,74
EDF - PRIME FIDELITE 2020	EUR	1 854 000	25 585 200,00	6,09
EDF PRIME DE FIDELITE	EUR	26 488 401	365 539 933,80	86,98
<b>TOTAL Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées</b>			<b>420 252 793,80</b>	<b>100,00</b>
<b>Total portefeuille titres</b>			<b>420 252 793,80</b>	<b>100,00</b>
 Créances				
Créances			<b>47 569,77</b>	<b>0,01</b>
 Dettes				
Dettes			<b>-415 551,09</b>	<b>-0,10</b>
 Comptes financiers				
Comptes financiers			<b>375 074,54</b>	<b>0,09</b>
<b>Actif net</b>			<b>420 259 887,02</b>	<b>100,00</b>



## 6. Annexe(s)

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### ACTIONS EDF

#### Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE)

Codes AMF Part C (capitalisation): 990000089499 / Part D (distribution) : 990000099619  
 FIA de droit français

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Le FCPE est classé : FCPE investi en titres cotés de l'entreprise.
- L'objectif de gestion du Fonds est la recherche d'une valorisation du capital conditionnée par l'évolution de l'action Electricité de France admises aux négociations sur Euronext Paris (Compartiment A) et donc de suivre la performance de l'action à la hausse comme à la baisse. Ce placement s'adresse aux investisseurs recherchant une gestion extrêmement dépendante des variations de ce titre. La durée de placement recommandée est de 5 ans (celle-ci ne tient pas compte de la durée légale de blocage des avoirs).
- Le Fonds est investi :
  - entre 95 % et 100 % de son actif en actions de la société EDF cotées sur Euronext Paris (Compartiment A),
  - entre 0 et 5 % de son actif en OPCVM/FIA classés "monétaires" et/ou "monétaires court terme".
- Les revenus générés par le FCPE sont capitalisés pour les parts de capitalisation (C) et distribués pour les parts de distribution (D), après accord du Conseil de surveillance du FCPE.
- L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.

### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'indicateur de risque reflète l'exposition du FCPE aux titres d'un seul émetteur Electricité de France admis aux négociations sur Euronext Paris (Compartiment A).

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCPE.
- La catégorie de risque associée au FCPE n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le FCPE sur le dernier exercice	
Frais courants	Néant
Frais prélevés par le FCPE sous conditions de performances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2017. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCPE lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.
- les frais pris en charge par votre entreprise.

**Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la section « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE, disponible auprès de votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.**

## PERFORMANCES PASSEES



- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par le FCPE.
- **Année de création du FCPE : 2005.**
- **Devise : Euro.**

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Teneur de comptes conservateur de parts : NATIXIS INTEREPARGNE.
- Forme juridique : FCPE Individualisé de groupe.
- Le règlement du FCPE est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur votre Espace Epargnante à l'adresse [www.egepargne.com](http://www.egepargne.com) ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Fiscalité : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets du FCPE étant réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale française.
- Le Conseil de surveillance du FCPE est composé de :
  - douze (12) membres salariés Porteurs de Parts représentant les Porteurs de Parts adhérents du PEG EDF et du PEGI EDF, dont quatre (4) membres sont désignés par les organisations syndicales représentatives à raison d'un (1) membre par organisation syndicale et huit (8) membres sont élus directement par et parmi les Porteurs de Parts,
  - quatre (4) membres représentant le Groupe EDF désignés par la direction de l'Entreprise.
- Le Conseil de surveillance exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du FCPE et décide de l'apport des titres, et, à cet effet, désigne un ou plusieurs mandataires représentant le FCPE aux assemblées générales de la société émettrice.
- *La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce FCPE.*

# ACTI ONS EDF

L'objectif de gestion est de suivre la performance de l'Action Electricité de France à la hausse comme à la baisse.

Ce placement s'adresse aux investisseurs recherchant une gestion extrêmement dépendante des variations de ce titre. Le compartiment est investi entre 95 % et 100 % de son actif net en actions de cette entreprise.

## FCPE N° 3376

### CHIFFRES CLÉS

■ Actif total du fonds (en millions d'€) :	420.26
■ Valeur liquidative en € :	Part C 15.149
	Part D 15.149

### HORI ZON DE PLACEMENT

5 ans au moins

### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible



A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

### I NFORMATI ONS PRATI QUES

N° d'agrément 990000089499

Date d'agrément 05/08/2005

Type de fonds FCPE

Devise du fonds EUR

Valorisation Quotidienne

Classification AMF FCPE investi en titres cotés de l'entreprise

Société de gestion NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

Dépositaire CACEIS BANK

### SOUSCRIPTI ON / RACHAT

Les demandes sont à formuler :

- par internet sur votre Espace Sécurisé Epargnante
- par courrier à l'adresse figurant sur vos relevés de compte d'épargne salariale.

## STRATÉGIE D'I NVESTISSEMENT

### Titres de l'Entreprise

## PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE

Durée  
Depuis le

1 mois 30/11/2018	Depuis le 29/12/2017	1 an 29/12/2017	3 ans 31/12/2015	5 ans 31/12/2013	10 ans 31/12/2008
----------------------	-------------------------	--------------------	---------------------	---------------------	----------------------

Performance du FCPE

-4.90%	32.90%	32.90%	9.79%	-41.97%	-63.97%
--------	--------	--------	-------	---------	---------

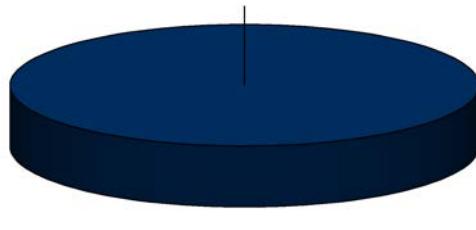
Performance annualisée

NS	NS	NS	3.16%	-10.31%	-9.70%
----	----	----	-------	---------	--------

Volatilité du FCPE

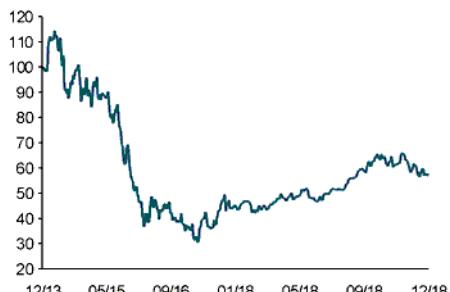
NS	NS	26.71%	34.45%	31.49%	30.75%
----	----	--------	--------	--------	--------

## COMPOSITION DU PORTEFEUILLE



## PERFORMANCE (BASE 100)

— FCPE



### COMMENTAI RE DE GESTION

Les ennuis politiques ont continué de s'accumuler de part et d'autre de l'Atlantique. En Europe, même si Theresa May a gagné le vote de confiance au parlement britannique, le vote concernant le projet d'accord sur la sortie du Royaume-Uni de l'UE a été repoussé à mi-janvier. Aux Etats-Unis, faute d'accord sur la construction d'un mur avec le Mexique, l'administration fédérale est en situation de fermeture partielle.

En décembre, les Banques centrales ont continué leur programme de normalisation de politique monétaire. La Réserve Fédérale a relevé pour la 4ème fois cette année son principal taux d'intérêt directeur. La BCE a, quant à elle, confirmé sa décision de mettre fin au programme d'assouplissement monétaire.

Dans ce contexte, le marché des actions mondiales a baissé de près de 9% en euros. Sur le mois, les marchés américains ont le plus corrigé à -10% suivi par le marché japonais à -7,6%, les marchés européens diminuant de 5,5%. Sur le marché des taux, malgré l'activisme des Banques Centrales, les obligations européennes ont progressé de 0,6%.



im.natixis.com

**NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL**

43, avenue Pierre Mendès-France - CS 41432 - 75648 Paris cedex 13 France – Tél. : 01 78 40 80 00  
Société anonyme au capital de 51 371 060,28 euros  
329 450 738 RCS Paris – APE 6630Z – TVA : FR 203 294 507 38